

NOUVEL ACCORD !

LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS TOUT
TRAID-UNION NE SAIT PAS TOUT
LA CFDT ÉCLAIRE TOUT !

PIÈGE #10

REVALORISATION DES HEURES SUP. - POURDRE AUX YEUX !

La revalorisation des heures supplémentaires envisagée sur cet accord ne concerne en réalité que trop peu de cas pour s'en satisfaire !

Si vous travaillez le samedi et que vous avez eu un jour de repos (CP, RTT, récup.) dans la semaine, vous n'êtes pas concernés par cette revalorisation des heures supplémentaires, car dans ce cas, vous n'êtes pas en heure supplémentaire le samedi.

Si vous travaillez le samedi et le dimanche, et que vous avez eu deux jours de repos (CP, RTT, récup.) dans la semaine, vous n'êtes pas concernés par cette revalorisation des heures supplémentaires, car dans ce cas, vous n'êtes pas en heure supplémentaire le samedi et le dimanche.

#Pensez-y pour voter en 2023 !

Consultez
notre
site



cfdsoprasteria.
blogspot.fr

